

une main fermée, liés par un fil à deux têtes ornées du bandeau royal. J'ai vu que, dans des tableaux faits après la conquête, le valeureux Pedro Alvarado étoit figuré avec deux clefs placées derrière la nuque, sans doute pour faire allusion aux clefs de saint Pierre, dont le peuple voyoit partout les images dans les églises des Chrétiens. J'ignore ce que signifient les traces de pieds que l'on remarque dans le tableau généalogique, derrière les têtes. Dans d'autres peintures aztèques, cet hiéroglyphe indique des chemins, des migrations, et quelquefois la direction d'un mouvement.

*Pièce de Procès en écriture hiéroglyphique.*

Parmi l'énorme quantité de peintures trouvées par les premiers conquérans, chez les peuples mexicains, un nombre très-considérable étoit destiné à servir de pièces justificatives dans des causes litigieuses. Le fragment qui est joint à la généalogie des seigneurs d'Azcapozalco offre un exemple de ce genre. C'est une pièce d'un procès intenté sur la possession d'une métairie indienne.

Sous la dynastie des rois aztèques, la profession d'avocat étoit inconnue au Mexique. Les parties adverses se présentoient en personne pour plaider leur cause, soit devant le juge du lieu, appelé *Teuctli*, soit devant les hautes cours de justice, désignées par les noms de *Tlacatecatl*, ou *Cihuacoatl*. Comme la sentence n'étoit pas prononcée immédiatement après qu'on avoit entendu les parties, celles-ci avoient intérêt à laisser entre les mains des juges une peinture hiéroglyphique qui leur rappelât l'objet principal de la contestation. Lorsque le roi présidoit l'assemblée des juges, ce qui avoit lieu tous les vingt, et, dans certains cas, tous les quatre-vingts jours, ces pièces de procès étoient mises sous les yeux du monarque. Dans les affaires criminelles, le tableau représentoit l'accusé, non-seulement au moment où le crime avoit été commis, mais aussi dans les différentes circonstances de sa vie qui avoient précédé cette action. Le roi, en prononçant l'arrêt de mort, faisoit, avec la pointe d'un dard, une raie qui passoit par la tête de l'accusé figuré dans le tableau.

L'usage de ces peintures, servant de pièces de procès, s'est conservé dans les tribunaux espagnols long-temps après la conquête. Les naturels ne pouvant parler aux juges que par l'organe d'un interprète, regardoient l'emploi des hiéroglyphes comme doublement nécessaire. On en présentoit aux différentes